

Le commissaire enquêteur.
Claude BOURDIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de Loir-et-Cher

COMMUNE de MER

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif aux demandes d'autorisation environnementale,
aux permis de construire, formulées par la société
PANHARD DÉVELOPPEMENT pour l'exploitation des
bâtimens A et B à usage d'entrepôt situés à
MER, à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau
et à la déclaration de projet entraînant la mise
en compatibilité du PLU de MER.

1 CEF

ENQUETE RELATIVE

Aux

demandes d'autorisation environnementale formulées par la société PANHARD DEVELOPPEMENT pour l'exploitation des bâtiments A et B à usage d'entrepôt situés à MER, aux permis de construire, à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, à l'autorisation de défrichement et à la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Mer.

En exécution de l'arrêté du 9 mars 2021 de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, je soussigné, M. BOURDIN Claude.

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 29 mars 2021 à 9h au mercredi 28 avril 2021 à 17h.

les _____ de _____ heures à _____ heures

les _____ de _____ heures à _____ heures

les _____ de _____ heures à _____ heures

les _____ de _____ heures à _____ heures

les observations du public.

A MER, le 29 mars 2021

Première journée :

Le lundi 29 mars 2021 de 9 heures 00 à 12 heures 00

CEB

1. - Observations de M. 12h fin de la 1^{ère} permanence. Aucune visite.

Le commissaire enquêteur.

CEB

Le lundi 29 mars 2021 de 13h30 à 17h30 Aucune visite

C.F.
2

Le mardi 30 mars 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le mercredi 31 mars 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le jeudi 01 Avril 2021 de 10^h30 à 19^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le vendredi 02 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Samedi 03 Avril 2021 - de 9^h00 à 12^h00

Deuxième permanence du Commissaire enquêteur.

Fin de la permanence à 12^h00 Aucune visite.

Le C.E.

Le mardi 06 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
aucune visite

Le mercredi 07 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le jeudi 08 Avril 2021 de 10^h30 à 19^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Vendredi 09 Avril 2021 : de 9^h00 à 12^h00

Troisième permanence du Commissaire enquêteur.

M. Jean Coly, Adjoint à l'Urbanisme pour préparer ses observations sur le dossier.

12^h00 fin de la permanence. Le commissaire enquêteur

Le lundi 12 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le mardi 13 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le mercredi 14 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le jeudi 15 Avril 2011 de 10^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
4^{ème} permanence du commissaire enquêteur =
17^h00 fin de la permanence - Aucune Visite
Le commissaire enquêteur

Le vendredi 16 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le lundi 19 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le mardi 20 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le mercredi 21 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le jeudi 22 Avril 2011 de 10^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

Le vendredi 23 Avril 2011 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
Aucune visite

8/4

Le lundi 26 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
aucune visite

Le mardi 27 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
aucune visite

Le mercredi 28 Avril 2021 de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30
cinquième et dernière permanence du commissaire enquêteur.
de 14^h00 à 17^h00 =

MME Fabienne LEROUX
98 Rue Haute d'Aulnay
41500 NER

- Et doute que la liste précise des produits dangereux
reçus ne soit pas communiquée -

Quels seront les risques en cas d'explosion, feu etc...
pollution de l'air, de l'eau ???

- projet en contradiction avec les avis des pouvoirs publics
à savoir arrêt de l'artificialisation des terres agricoles

- Nos 2 déjà trop de problèmes -

(trop de camions, trop de lumières etc...)

le 28/04/2021

Monsieur Pascal Huguet, Président de la Com. Com. et maire
de Concriers -

Le projet soutenu par notre communauté de communes
BEAUCE VAL DE LOIRE est porté par nos services et
le groupe PANHARD depuis plus de quatre années.

L'artificialisation des sols agricoles demeure une réalité mais nous arrivons sur notre zone d'Activité au terme des constructions de bâtiments logistiques.

Les terrains sont acquis depuis 20 ans en moyenne (la réglementation était différente)

Le nombre de camions sera important et tout sera fait pour qu'ils arrivent par la sortie autoroute de MEN (A10)

Un schéma départemental de circulation des poids Lourds, est en cours au conseil départemental.

Du fait le pont souterrain sur l'autoroute peut sembler à peine un peu large, mais deux voies seront préservées et un passage piéton et "cycliste à pied" sera également réservé.

Une voie cyclable rejoindra MEN, sa gare qui elle même est reliée pour l'instant à NUIDES / LOIRE et peut être SURENES puis TALCY dans l'avenir.

A long terme ce pont sous l'autoroute pourra être traité. Aussi la réflexion sur l'installation dans notre zone des ports de Chambard d'un part à SEC est déjà en réflexion. Ainsi les trains chargés de containers pourraient être déchargés sur place (je ne vous rappelle pas tous les éléments positifs de cette éventualité) l'embranchement ferroviaire existe.

Enfin notre communauté de communes compte bien poursuivre sa diversification des activités sur son territoire.

50% des emplois créés depuis 20 ans ne sont pas dans la logistique.

Le 28/07/2021

PASCAL HUGUET

17h00 - Fin de la permanence et clôture du registre.

Le commissaire enquêteur

86
12

Le 28 Avril 2021 à 17 heures 00,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, claudé BOURDIN commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant Trente jours consécutifs, du 29 Mars 2021 au 28 avril 2021

de _____ heures _____ à _____ heures _____

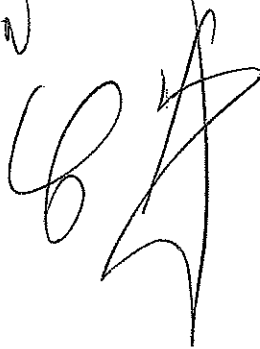
et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par deux personnes personnes (pages n° 4 à 5).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. — Lettre en date du 27 avril 2021 de M. Jean COLY
- Transmise par la Préfecture -
2. — Lettre en date du _____ de M. _____
3. — Lettre en date du _____ de M. _____

Le commissaire enquêteur
Claude BOURDIN



Jean COLY
42, rue de Montcellereux
41500 MER
Tel 07.71.79.08.21
Mail : coly.famille@wanadoo.fr

Mer, le 27 avril 2021

DOSSIER ICPE « PANHARD DEVELOPPEMENT »

Observations destinées au commissaire enquêteur (monsieur C.Bourdin)

Selon l'article du journal « Le Monde » daté du 22 avril dernier consacré à la logistique méroise, une douzaine de plateformes sont aujourd'hui en place et cinq autres sont en projet. Le nouveau projet envisagé aujourd'hui est gigantesque puisque les 3 bâtiments vont couvrir une surface totale de 161 000 m², soit plus de 16 ha couverts, sans compter les parkings.

Du point de vue purement technique, ce dossier apparaît plutôt « correctement ficelé » : souci d'intégration paysagère, traitement des eaux pluviales, pose de panneaux photovoltaïques...

Mais plusieurs problèmes ou risques subsistent :

1- Trafic de camions

Le nombre de camions envisagé à terme est vraiment « énorme » : 950 camions par jour et par sens (cf. page 247 de l'étude d'impact). Au-delà du non-sens environnemental de cette situation, un tel trafic pose la question du dimensionnement des routes d'accès au site (RD15 et RD 25) et, en particulier, du sous-dimensionnement du pont passant sous l'autoroute pour accéder au site. Ce passage en « tunnel » n'a que 8m de largeur (6m de chaussée) et formera inévitablement goulot d'étranglement. Et quid du passage des piétons et des vélos ?

2- Pollution lumineuse

La pollution lumineuse liée à l'éclairage nocturne, représente un réel problème de la zone industrielle de Mer, d'ailleurs souvent dénoncé par les mérois (qui, eux, ont coupure nocturne de l'éclairage urbain). Les pages 145, puis 189 et s. de l'étude environnementale expliquent les techniques qui seront mises en place pour limiter ces nuisances mais, au global, elles n'apparaissent pas pleinement satisfaisantes. L'éclairage nocturne serait en particulier nécessaire « *si un éventuel incendie se déclenche la nuit, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers* ». Ne peut-on trouver d'autres moyens de protection incendie qu'éclairer une zone aussi vaste durant des décennies ? Ne peut-on, par exemple, limiter significativement l'intensité lumineuse, pour mettre celle-ci en veilleuse aux heures profondes de nuit ?

3- Dispersion d'un nuage toxique en cas d'incendie

Ce risque, lié à un gros incendie, conduirait d'une part à la coupure de l'autoroute mais, surtout, pourrait entraîner la formation d'un nuage toxique en direction de la Zone d'activité et/ ou des villages voisins selon la direction des vents (en particulier Lussay (hameau de Séris) situé directement sous les vents dominants, à environ 3 km).

4- Risque de pollution des eaux souterraines

Bien que des bassins de rétention des eaux d'incendie soient prévus, une attention particulière devra être portée à leur bon fonctionnement en cas d'incendie (ou de fuites accidentelles) et à leur entretien car il convient de rappeler que l'un des deux forages AEP alimentant la ville de Mer (en l'occurrence celui de Beudisson) est situé à 1km à l'aval hydraulique. Bien que son périmètre de protection rapprochée n'atteigne pas le site de Panhard, il y a là un certain risque à bien prendre en compte.

Du point de vue du « fond » de ce dossier, pouvons-nous continuer dans cette voie du TOUT LOGISTIQUE qui présente tant de problèmes ? J'en cite principalement trois :

- 1- L'artificialisation des sols au détriment de l'agriculture et des zones naturelles : 160 ha pour les Portes de Chambord (au sud de l'autoroute) et une centaine d'ha pour les Cent Planches (au nord de l'A10). Ce problème est d'ailleurs justement évoqué dans l'avis de la MRAE (cf. chapitre 3.1 « la consommation d'espaces agricoles »)
Quid de la recommandation de l'autorité environnementale visant à « prévoir une compensation de terres agricoles à l'occasion de l'évaluation environnementale des projets d'entrepôts ou de messagerie » ?
- 2- Le fort impact environnemental, en terme de pollution atmosphérique. Actuellement de l'ordre de 1000 camions par jour au péage de Mer et 2000 à terme, source d'encombres, d'accidents graves et de pollution par Gaz à effet de serre (G.E.S). Il y a une contradiction totale avec les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire) élaboré et approuvé par la communauté de communes CCBVL
- 3- La fragilité du système liée à la « monoculture industrielle », avec des produits fabriqués à l'autre bout du monde, en particulier en Chine, transportés par porte-conteneurs polluants et vulnérables (voir récent épisode du Canal de Suez). Il est permis de craindre de vastes friches industrielles à moyen terme sur cette zone d'activités...

Bien que pourvoyeur d'emplois, ce mode de développement économique conduit à une impasse.

* * * * *